

Communiqué de presse

Le Canton et communes concluent un partenariat pour renforcer la promotion de la santé auprès de la population

Le Canton de Neuchâtel et l'Association des communes neuchâteloises s'unissent pour promouvoir la santé de leurs citoyennes et citoyens. Ils renforcent leur collaboration grâce à une convention d'une durée de cinq ans. Ce partenariat permet de développer des actions de proximité et de répondre aux besoins spécifiques de la population neuchâteloise.

Pour encourager et soutenir les communes dans leur rôle de promotion de la santé, le Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) et l'Association des communes neuchâteloises (ACN) formalisent leur collaboration au travers de la signature d'une convention. Initié en 2017, ce partenariat est reconduit pour une durée de cinq ans.

La promotion de la santé est l'un des axes majeurs de la politique cantonale de la santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de 90% de ce qui détermine la santé se situe en effet en-dehors du système de soins. Ainsi, les facteurs qui influencent l'état de santé de la population sont ses conditions de vie, d'habitat et de travail, son éducation, son réseau social ou encore ses habitudes de vie.

Des actions concrètes au plus près de la population

En tant qu'actrices de proximité, les communes se trouvent ainsi en première ligne pour agir directement auprès de leur population dont elles connaissent les besoins particuliers. Espace verts, lieux de rencontres, aménagements urbains, entraide et bien d'autres sont au cœur des compétences communales. En amenant une réflexion sur la santé dans les décisions prises, les autorités communales ont un impact direct sur le bien-être de leurs habitant-e-s.

Le partenariat avec le Canton garantit la pérennité et le renforcement de cette politique de proximité. Elle offre aux communes – par l'intermédiaire de l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP) – la possibilité de faire un état des lieux sur leur territoire, d'organiser des formations pour maintenir un haut niveau d'information des élu-e-s et des collaborateur-trice-s communaux-ales, de leur apporter des projets clé en main ou encore de les soutenir financièrement. Les actions sont concentrées sur quatre domaines prioritaires : l'activité physique, la santé psychique, l'insertion sociale des seniors et la cohésion sociale.

La promotion de la santé au travers d'une visite au musée

À ce jour, plusieurs mesures en faveur de la promotion de la santé ont été développées par les communes sur leur territoire, telles que fitness urbains, lieux de rencontre intergénérationnels, places de jeu sans fumée ou encore cours d'utilisation de smartphone pour les seniors. Parmi ces communes, la Ville de Neuchâtel met en œuvre un projet pilote d'« ordonnances muséales ». Les médecins de famille ayant leur cabinet dans la capitale cantonale seront habilités à prescrire des ordonnances d'un genre particulier : leurs patient-e-s auront la possibilité de visiter un musée de la Ville à choix dans le cadre de leur traitement médical. Car l'art est bénéfique pour la santé, autant physique que mentale, comme l'affirme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), quand bien même cette prestation ne relève pas de la loi sur l'assurance-maladie.

Le DSRS et l'ACN sont convaincus que cet investissement dans la promotion de la santé améliore le bien-être des citoyen-ne-s d'aujourd'hui et de demain, tout en contribuant à la maîtrise des coûts de la santé. Grâce à cette convention, des initiatives locales pourront être développées durablement. Les deux partenaires se réjouissent de cette collaboration renforcée et des bénéfices concrets qu'elle apportera aux communes et à leurs habitant-e-s dans les années à venir.

Contacts :

Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS), tél. 032 889 64 00 ;

Sarah Fuchs-Rota, conseillère communale, Commune de Val-de-Travers, co-présidente de l'Association des communes neuchâteloise (ACN), tél. 032 886 43 99 ;

Julie Courcier Delafontaine, conseillère communale, Ville de Neuchâtel, cheffe du Dicastère de la culture, de la cohésion sociale, de l'intégration et des ressources humaines, tél. 032 717 73 96 ;

Lysiane Mariani, cheffe de l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP), tél. 032 889 62 00.

Neuchâtel, le 6 février 2025